

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21501 - 79ÈME ANNÉE

Élections européennes : pour la participation des Réunionnais aux négociations d'accords commerciaux nous concernant

Ary Yée-Chong-Tchi-Kan : «Non, aux cachotteries européennes !»

Ary Yée-Chong-Tchi-Kan est le candidat communiste aux élections européennes, sur la liste d'union conduite par Léon Deffontaines du PCF. Dans un communiqué diffusé ce 24 mars, il salue le vote massif du Sénat contre l'accord CETA et revient sur les négociations en cours de l'accord commercial entre l'Union européenne et nos voisins. Aucun Réunionnais n'est présent. Une revendication du PCR intégrée au programme de la liste conduite par le PCF aux Européennes est la participation des Réunionnais aux négociations de cet accord.

Le 21 mars 2024, par 211 voix contre 44, les Sénateurs n'ont pas ratifié l'accord de libre-échange CETA (Comprehensive Economic and Trade Agreement). Cet accord a été adopté avec difficulté à l'Assemblée nationale, en 2019. Le gouvernement ne l'a pas présenté au Sénat. Cette manœuvre constitue une entorse dans le fonctionnement des institutions de la République et un coup dans le dos des victimes, en particulier les agriculteurs. Car, entre-temps, les textes ont été partiellement appliqués.

C'est le Sénateur communiste, André Chassaigne, qui a soulevé le lièvre et obtenu ce résultat exceptionnel de 211 contre 44 macronistes. Cette résistance doit s'accroître pour faire échec à toutes sortes de combines, par exemple celle de saucissonner les difficultés pour passer en force.

Ainsi, le 13e round de négociation des APE (Accords de Partenariats Économique de libre-échange) a débuté entre l'Union Européenne et 5 pays d'Afrique australe : Zimbabwe, Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles. Un accord intérimaire est déjà appliqué. Mais le libre-échange tend à l'ouverture totale des marchés. Les taxes douanières doivent être supprimées. Cependant, les 5 pays tropicaux ont obtenu



des protections sur des produits qu'ils considèrent comme « sensibles ».

Dans ce débat, La Réunion est exclue des négociations. Si les échanges commerciaux entre l'Europe et ces pays sont complémentaires, ce n'est pas le cas pour La Réunion qui est située dans le voisinage immédiat. Les produits sont concurrentiels. De plus, les nôtres sont soumis à des normes qui augmentent les coûts de revient. Le gouvernement peut-il donner le nom du négociateur présent à Moroni pour défendre les intérêts des producteurs réunionnais ?

**Ary Yee-Chong-Tchi-Kan,
Candidat aux Européennes sur la liste
conduite par Léon Deffontaines,
Co-listier de André Chassaigne**

Augmentation de 61 % en 8 ans, selon le CDHH

Près de 45 000 familles en demande de logement social à La Réunion

Le rapport du dernier Conseil départemental de l'Habitat, daté de mars 2024, fait apparaître les informations suivantes :

« Au 31 décembre 2023, près de 44 500 familles en demande de logement social sont enregistrées dans le SNE. L'augmentation du nombre de demandes est de 14 % sur l'année et de 61 % en 8 ans. L'accélération importante des trois dernières années risque de se poursuivre du fait de la faible production (mises en chantier) de logements locatifs sociaux neufs, malgré l'atteinte des objectifs de financement ou de programmation (objectifs du PLOM 2019 à 2023). »

« Ce qui caractérise la demande de logement social à La Réunion est la grande précarité des demandeurs. En effet, une très large majorité, soit 88 %, est éligible au logement locatif très social (LLTS), soit un pourcentage qui reste constant ces dernières années. »

« Jusqu'en 2022, les attributions prononcées bénéficiaient majoritairement aux demandes dont l'ancienneté était inférieure à 1 an. En 2023, il est observé une baisse de ce taux, qui est passé sous la barre des 50 % avec 49,7 % de l'ensemble, soit — 7 points par rapport à 2022. Les attributions portent à près de 75 % (contre 82 % en 2022) sur des demandes datant de moins de 2 ans. Ces chiffres peuvent laisser penser que les délais d'attribution restent relativement brefs. Pourtant, de nombreuses nouvelles demandes sont en réalité le fait d'anciens demandeurs n'ayant pas renouvelé leur demande dans les délais impartis. »

Impasse de la défiscalisation

Ces données montrent une aggravation de la crise du logement à La Réunion. Dans une récente tribune publiée dans les médias, le président de la FRBTP déplorait une chute importante de la construction de logements neufs, aux environs de 1000 en une année. Toutes ces nouvelles constructions ne sont pas des logements sociaux. La pénurie va donc augmenter. Ce problème n'est pas nouveau. Depuis plusieurs années, les collectivités revendiquent un grand plan de constructions. L'État a mis en œuvre des dispositifs pour favoriser la construction, mais ils n'atteignent pas leurs objectifs et ils font reposer le coût sur les contribuables. Depuis plus de 30 ans, c'est la défiscalisation qui est privilégiée par Paris comme mode de financement, plutôt que de prioriser l'aide directe aux constructeurs de logements sociaux. La question du coût de production est également en

cause. Un moyen d'augmenter le parc social est de racheter à des opérateurs privés des logements qu'ils n'arriveront pas à louer au tarif prévu, ce sont les VEFA. C'est une manière d'aider les riches qui ont défiscalisé mais qui ne pourront pas tirer les revenus qu'ils escomptaient de leur investissement. Or, le risque fait partie du capitalisme et tout investisseur doit s'attendre à perdre le capital misé.

Le logement est en voie d'achèvement, cet investissement ne pourra pas quitter La Réunion. Pourquoi ne pas envisager un mode de rachat plus juste pour l'intérêt public, par exemple à l'euro symbolique ?

34 000 logements vacants

L'augmentation durable très inquiétante du nombre de demandes de logements sociaux confirme que le mode actuel de production n'est pas adapté.

L'objectif de la politique du logement doit être de trouver les moyens de rendre disponible 50 000 logements sociaux. 34 000 logements sont vacants à La Réunion. Des dispositifs existent pour qu'une partie puisse être habitée par des demandeurs de logements sociaux. Des aides pouvant aller jusqu'à 80 % du coût des travaux permettent de réhabiliter un logement vacant, à condition qu'il intègre le parc social pendant la durée de la convention avec l'État. Ceci pourrait permettre une réponse partielle à l'urgence.

Tout remettre à plat

Mais pour la durée, les données du dernier Conseil départemental de l'habitat appellent à tout remettre à plat.

Le mal-logement est une urgence sociale et la France est un des pays les plus riches du monde. Paris a la compétence dans le domaine du logement à La Réunion. Il lui importe de débloquer les fonds nécessaires pour construire suffisamment de logements sociaux pour répondre à la demande.

Si Paris n'en est pas capable, alors cette responsabilité pourrait être transférée aux Réunionnais, avec l'enveloppe financière que l'État consacre au logement à La Réunion.

Étant les premiers concernés par la crise du logement, les Réunionnais sauront sans doute trouver le moyen d'y répondre en étant accompagné par l'État et l'Europe.

M.M.

Journée internationale des forêts

Lancement du MOOC « Biodiversité à La Réunion : enjeux et protection »

La vice-présidente de la Région Réunion déléguée à la Biodiversité, Éricka Bareigts, s'est rendue dans les locaux de la SREPEN-RNE pour le lancement d'un nouveau MOOC (Massive Open Online Course) : « Biodiversité à La Réunion : enjeux et protection »

Ce jeudi 21 mars, Journée internationale des forêts, a été lancé un nouveau module de formation en ligne conçu par la SREPEN, avec le soutien financier de la Région Réunion et de l'OFB.

Ce MOOC inédit a pour but de sensibiliser un public large autour de l'importance de la biodiversité et de la protection de l'environnement à La Réunion. Ouvertes au plus grand nombre et entièrement gratuites, dix heures de formation en ligne sont proposées pour étudier les ressources naturelles uniques de l'île et comprendre les enjeux auxquels elle est confrontée.

Pour suivre ce MOOC, rendez-vous sur le : srepen.e-learning.re

Création de la cellule « Énergies Marines renouvelables »

L'hôtel de Région a accueilli ce jeudi 21 mars 2024, l'installation de la cellule « Énergies Marines renouvelables », co-pilotée par la Région Réunion et la Préfecture. La cellule « Énergies Marines renouvelables » se donne pour objectifs de suivre l'avancement des études de potentiels et de gisements des énergies marines et d'anticiper les conflits d'usage qui pourraient être liés à ces développements.

« La Réunion est le premier territoire ultra-marin à réunir cette instance », a souligné le Préfet de La Réunion, Jérôme Filippini, « dans une logique de large concertation, elle est composée d'acteurs institutionnels, de représentants des collectivités, d'industriels, d'acteurs du monde marin et d'associations protectrices de l'environnement »

« Les énergies renouvelables émergent comme une solution incontournable parce qu'elles représentent un moyen de répondre à nos besoins énergétiques tout en préservant notre planète pour les générations futures », a rappelé la Présidente de Région, Huguette Bello, « les énergies marines pourraient rapidement devenir un des piliers sur lesquels pour-

ra s'appuyer le mix énergétique de La Réunion. ».

L'une des ambitions de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie de La Réunion, corédigée par la Réunion et l'État, est d'ouvrir la voie aux énergies marines et montrer aux porteurs de projets la volonté des pouvoirs publics de les développer.

La Région Réunion a souhaité donner une forte impulsion à cette orientation. Ainsi, elle a d'ores et déjà proposé un Schéma Régional des Énergies Marines, le SREMER, qui met en avant les énergies éoliennes off-shore, les énergies thermiques de la mer et l'énergie de la houle.

« Ce projet relève évidemment du temps long. Après confirmation des premières études, il nécessitera, notamment, l'organisation d'un débat public et des études approfondies particulièrement techniques. Il faut donc se projeter à l'horizon d'une dizaine d'années », note Jean-Pierre Chabriat, conseiller régional délégué à l'enseignement supérieur, à la recherche et à la transition énergétique. Nous réaffirmons également l'ambition de la Région d'atteindre l'autonomie énergétique de la Réunion. »

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Oté

L'èr pou plante deri l'arivé pou nou ossi rényoné

Mardi té in zour espésial en Frans, fonksionèr ek zinfirmié té en grèv. Dan lo mème tan l'indistri otomobile èk BTP y kri zot na problèm kon zamé. Inn èk la konkirans la Sin, lot èk matériel tro sèr é rar.

Ajoute èk sa, dopi débi dané bann lasosiasion alimentèr y i di zot la doub zot don de koli.

Lékol, lé pa mié, rézilta bann zanfàn fransé lé pa bon mème à sak ané... Pa bezoin mi esplik plis ké sa, zot y wa zot mèm, la Frans lé dann gran difikilté. Mé krwa aou ke sa y inkièt son présidan ? Sanm po moin li lé pa la èk sa. Tou sa problèm néna dan son péi, son problèm à li sé ède Likrène. Son problèm sé déblok larzan (3 miliar) pou asté lé zarm, sé anvoye marmaye la ba pou perde zot vi.

Dizon son kaz y bril é li rogar ayèr ! Sa fraze là in présidan fransé mèm la di sa, li lavé in bon prémonision on diré.

Alé niartrouv.

Justin